

219C0590
FR0000125585-FS0306

4 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 67 639 328 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	16 638 347	1,27	16 638 347	1,20
Détention (par assimilation)	51 000 981	3,90	51 000 981	3,67
Total Société Générale	67 639 328	5,17	67 639 328	4,87

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché, dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 1^{er} avril 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce, 15 429 463 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 14 *call* listés à dénouement physique portant sur 1 057 700 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 21 € et 32 € ;
- une position acheteuse sur 10 contrats d'achat à terme portant sur 12 921 163 actions VIVENDI, dénouable entre le 1^{er} mai 2020 et le 1^{er} juin 2023 ;
- une position acheteuse sur 2 *call* options OTC à dénouement physique portant sur 700 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 10 mai 2019 et le 21 juin 2019 à des prix unitaires par action de 20 € et 22,50 € ;
- une position vendeuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action de 16 € et 25 € ; et
- une position vendeuse sur 16 *put* listés à dénouement physique portant sur 745 500 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 avril 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26,50 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 309 275 452 actions représentant 1 389 659 464 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 1^{er} avril 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 571 518 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 11 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 203 930 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 avril 2019 au prix unitaire par action 25,94 € ;
- une position acheteuse sur 4 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 6 033 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;
- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, dénouable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024 ;
- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 131 733 actions VIVENDI, exerçable entre le 14 mai 2019 et le 18 juin 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24 € ;
- une position vendeuse sur 4 *call warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 4 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 18 septembre 2019 à des prix par action compris entre 21 € et 23 € ;
- une position vendeuse sur 4 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 4 758 actions VIVENDI, exerçable entre le 19 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 22 € et 34,44 €.
